

*Question présentée par la députée :  
M<sup>me</sup> Lydia Schneider Hausser*

*Date de dépôt : 18 février 2015*

## **Question écrite urgente**

### **Quelle transparence dans SCORE ?**

L'étude « Système, compétences, rémunération, évaluation » (SCORE), menée par l'agence GFO, a été présentée en novembre 2013 par le Conseil d'Etat.

Le Parti Socialiste a pris position sur ce projet SCORE en rappelant que des conditions de travail et de rémunération exemplaires et transparentes doivent être la règle dans la fonction publique pour assurer la bonne réalisation des missions de service public et pour s'assurer de la confiance des administrés.

Le PSG reconnaissait que des améliorations pouvaient être apportées en regard de la situation actuelle, notamment au niveau du nombre de fonctions existantes, de l'intégration dans le salaire des trop nombreuses indemnités et de la déconsidération structurelle de certaines compétences qui pénalisent principalement des fonctions occupées majoritairement par des femmes.

Mais le PSG relevait que toute une série d'autres objectifs étaient contestables : augmentation significative des écarts salariaux théoriques par le biais d'une révision de l'échelle des traitements, tendance générale à l'approfondissement de l'inégalité salariale concrète, avec plutôt des fonctions à haute rémunération revalorisées et plutôt des fonctions à basse rémunération dévalorisées, ces dernières étant de surcroît souvent occupées à nouveau par des femmes. La réforme des fonctions ne peut pas être liée à une modification de l'échelle des traitements.

A cette époque déjà, le PSG relevait de sérieux problèmes de méthodologie, en particulier en matière de négociation avec les organisations du personnel. Nous préconisons et préconisons encore et toujours que le travail réalisé par l'agence spécialisée en ressources humaines GFO que le

Conseil d'Etat a commandé soit une base de négociation entre les partenaires sociaux.

Malheureusement, nous avons appris qu'actuellement les négociations sont au point mort avec les partenaires syndicaux et donc la fonction publique et que le Conseil d'Etat s'acheminerait plutôt vers un travail avec des fonctionnaires choisis dans chaque service pour une approche technique des propositions formulées dans SCORE. L'Etat ne peut être comparé à un service dans lequel la hiérarchie peut faire appel à des compétences « métier » pour valider des changements d'outils techniques.

Nous restons convaincu-e-s que cette réforme devra être lancée uniquement lorsque les négociations entre partenaires sociaux seront réalisées et qu'un projet accepté par tous ressortira des travaux, ceci en assurant une transparence totale autant des méthodes que des implications futures.

*Est-ce véridique que le Conseil d'Etat désigne/choisit des fonctionnaires pour travailler dans des « sous-groupes de concertation » ? Cas échéant, quelles sont leurs objectifs ? En quoi ces « sous-groupes » peuvent-ils avoir un rôle en matière de concertation s'ils sont constitués par des fonctionnaires n'ayant pas de mandat de représentation ?*

*Des rumeurs disent que le Conseil d'Etat a comme objectif de présenter un projet de loi de réforme en septembre 2015. Est-ce véridique ? Sinon, quel est l'échéancier du Conseil d'Etat concernant SCORE ?*

*Le Conseil d'Etat laisse-t-il encore une marge à la négociation entre partenaire sociaux jusqu'à la mise en pratique de SCORE ? Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il son refus de discuter des critères d'évaluation et de notation utilisés par SCORE alors qu'il rappelle régulièrement son attachement à la négociation entre partenaires sociaux s'agissant du secteur privé ?*